

La France de la Révolution française à la V^e République

CORRIGÉ TYPE

EXERCICE 1

Présentation du document

Ce document est un tableau de François-Auguste Biard intitulé *L'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848*. C'est une huile sur toile conservée au musée du château de Versailles. François-Auguste Biard est un peintre qui a voyagé dans les colonies françaises au moment où la II^e République venait d'abolir l'esclavage. Ce tableau, peint en 1848, est donc une représentation d'un événement par un témoin l'ayant vécu.

Description

On peut diviser le tableau en trois parties, en partant de la gauche vers la droite.

- À gauche, les personnages présents sont des hommes, debout sur une estrade. Ils sont vêtus de blanc : ce sont des mousses, des marins, qui arrivent de France. Un autre homme, avec un chapeau bicorne, est certainement un officier. Un drapeau français, grand, flottant, est tenu par un des mousses. Devant eux, sur l'estrade, un personnage central du tableau : un député (chapeau haut-de-forme et ceinture tricolore). Il tient à la main un papier : certainement le décret présentant l'abolition de l'esclavage.
- Au centre, face au député, en bas de l'estrade, un groupe d'esclaves : tous à moitié nus, certains agenouillés, d'autres debout. Nombreux sont ceux qui montrent des signes de joie : les bras levés, des sourires. Surtout, un couple surplombe la scène : l'homme lève les bras au ciel et tient des fers et des chaînes brisés. La femme l'enlace dans un élan de joie. Ces deux personnages, avec le député, sont les personnages clés du tableau. Leur taille, peut-être excessive, renforce leur importance.
- À droite du tableau, la société coloniale est représentée : des personnages habillés de blanc surtout, mêlés aux esclaves. Ils n'expriment pas franchement leur joie, mais ne semblent pas non plus attristés.

Enfin, à l'arrière-plan, on reconnaît un paysage propre aux îles des Caraïbes : des palmiers, des montagnes pelées, arides. Mais cet arrière-plan est brumeux, et notre attention est portée sur le centre du tableau et non sur ce décor plutôt vague.

Interprétation

Ce tableau représente l'annonce faite dans les colonies de l'abolition de l'esclavage. En effet, la II^e République, née en 1848, a de nouveau aboli l'esclavage. Victor Schœlcher, alors sous-secrétaire d'État à la Marine, s'est consacré à cette lutte. Le décret d'abolition est alors placardé dans les villes et les villages des colonies. Ce tableau nous montre donc l'annonce par un député de l'abolition de l'esclavage.

À gauche du tableau, c'est la République qui est représentée : les mousses témoignent de la présence de la Marine et d'une force armée. Le député, sur l'estrade, annonce l'abolition grâce au papier qu'il tient à la main. De l'autre, il désigne le drapeau français : le rôle de la République dans cette abolition est mis en avant par ce geste.

Au centre, les deux personnages, excessivement grands, symbolisent la liberté retrouvée grâce aux chaînes brisées que brandit l'homme. La femme agenouillée, bras levés, manifeste sa joie et sa reconnaissance vis-à-vis de la République.

À droite, les colons sont bien vêtus, de blanc, et ne manifestent pas de réactions flagrantes. Une esclave libérée semble pleurer dans les bras de sa maîtresse. La société coloniale va être bouleversée par l'abolition : les esclaves vont retrouver leur liberté ; les colons vont perdre une main-d'œuvre gratuite et abondante.

Ce tableau glorifie la République en montrant le député, la Marine et le drapeau, symboles de la République, libérant les esclaves de leur servitude. Il montre aussi la joie et la gratitude des esclaves vis-à-vis de leur libérateur, le député. Le peintre a voulu montrer la joie et une certaine harmonie entre esclaves, maîtres et représentants de la République. Or, cette vision est un point de vue restreint de la réalité.

En effet, l'abolition a donné lieu aussi à des violences, que ce soit de la part des esclaves libérés ou de la part des colons qui perdent leur main-d'œuvre et une partie de leur pouvoir.

Ce tableau idéalise les réactions des uns et des autres à l'annonce de l'abolition. Le peintre glorifie la France humaniste, la France des Lumières, les idéaux d'égalité et d'universalité des droits humains.

EXERCICE 2

1. Qui a publié cette affiche ? Dans quel but ?

Ce document est une affiche publicitaire tirée du site de la fondation Charles de Gaulle. Cette affiche a été publiée par les partisans de Charles de Gaulle lors de la campagne électorale précédant le référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct (1962). Il s'agissait de convaincre les Français de répondre « oui » à la question posée par le président, c'est-à-dire de dire oui à l'élection du président au suffrage universel direct.

Lorsque le général de Gaulle revient en 1958 au pouvoir, il veut « corriger » la IV^e République qu'il a toujours critiquée. En effet, il veut un pouvoir au-dessus des partis politiques : celui d'un président représentant tous les Français.

Ainsi, quelques années après son arrivée au pouvoir, il propose de changer la Constitution afin que le président soit élu au suffrage universel direct. Il veut ainsi renforcer la légitimité du président en le faisant élire directement par les Français.

2. Expliquer comment cette affiche veut interpeller les lecteurs et les convaincre.

Sur l'affiche domine le slogan « oui c'est vous », écrit en très gros caractères : ce slogan est accentué par une main dont le doigt désigne le public qui regarde l'affiche. Ainsi, cette affiche « nous » désigne directement, elle s'adresse directement au lecteur. Celui-ci se sent interpellé par cette affirmation et il se sent donc impliqué dans son rôle de citoyen. Les couleurs utilisées pour le texte sont le bleu, le blanc et le rouge, et rappellent le drapeau tricolore.

Cette affiche implique le lecteur en désignant symboliquement son pouvoir, le pouvoir du peuple, dans les prises de décision. Elle met en avant le rôle du peuple dans la République, rôle renforcé par cette nouvelle élection qui lui est confiée.